



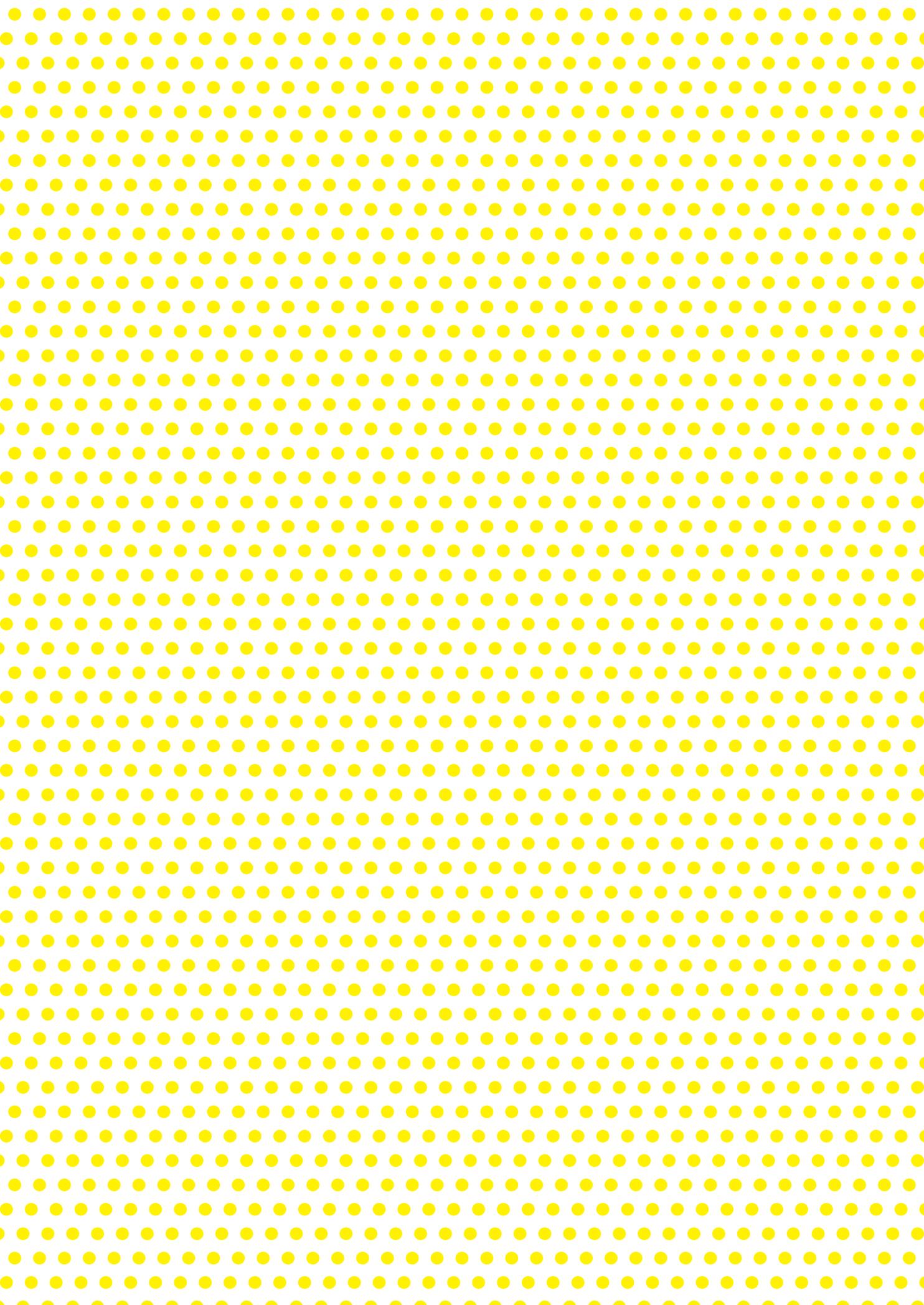
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



COMMUNE DE CHAMP-SUR-DRAC



Sommaire

- 5** Introduction
- 6** AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 9** AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 12** AXE 3 : valoriser les ressources du territoire
- 14** AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 17** AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions à horizon 2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

La commune de CHAMP-SUR-DRAC

**s'engage à mettre en œuvre
les actions détaillées ci-après
à horizon 2026.**

AXE 1 : s'adapter au changement climatique

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

- Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en oeuvre avec notamment la création d'outils et supports pédagogiques pour l'Espace Naturel Sensible de Combe.
- ✓ Sensibiliser les habitants à la protection des espaces agricoles, naturels, boisés, (notamment Espace naturel sensible de Combe, site de la Chênaie) et les informer sur les services écosystémiques rendus par ces espaces : séquestration carbone, infiltration des eaux de pluie et régulation du cycle de l'eau, évapotranspiration et fraîcheur estivale, maintien de la biodiversité, approvisionnement, loisirs.
- ✓ Maintenir les espaces de nature ordinaire de la commune comme la chênaie (espaces non exploités et laissés à une végétalisation naturelle), et les valoriser (panneaux informatifs...). S'assurer d'une diversité des espèces et de la non-prolifération d'espèces invasives dans ces espaces. Procéder à une restauration de ces espaces naturels pendant les premières années, si nécessaire.
- ✓ Mettre en place un plan de gestion durable des forêts communales et zones boisées, en veillant à leur cohérence avec les plans de gestion des parcelles métropolitaines et de l'ONF attenantes.
- ✓ Lors des évolutions du PLUi, soutenir le classement de zones protégées : espaces verts protégés, espaces boisés classés (arbres, alignements d'arbres ou masses boisées), secteurs de biodiversité.
- ✓ Protéger l'Espace Naturel Sensible (ENS) de Combe, en mobilisant la politique foncière (acquisition a minima de 50% du terrain) afin de mettre en place des actions de protection du lieu et de pédagogie envers les habitants.

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver, notamment sur l'Espace Naturel Sensible de Combe.
- ✓ Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts, notamment avec des espaces verts non tondus et un entretien favorable à la biodiversité en adoptant des techniques alternatives aux produits phytosanitaires. Informer les habitants sur ces pratiques et leurs bienfaits, les sensibiliser à une gestion durable des espaces verts privés et aux alternatives aux produits phytosanitaires.
- ✓ Tailler les arbres morts en totem au sein de la Chênaie, refuge de biodiversité, et entretenir des chênaies avec des zones de régénération.
- ✓ Renaturation de la Roselière de Combe pour en préserver la biodiversité.

- ☑ En lien avec la Trame Noire, préserver la biodiversité nocturne en maintenant la coupure nocturne de l'éclairage public de minuit à 5h et en sensibilisant les habitants à l'évènement le "jour de la nuit".
- ☑ Mettre en place des actions de protection de la biodiversité comme la construction d'abris pour favoriser l'installation durable de la faune : nichoirs à chauve-souris dans les espaces boisés de la Commune.
- ☑ Au sein de l'Espace Naturel Sensible de Combe, sensibiliser les habitants à la faune et à la flore locale suite aux inventaires réalisés.

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ⚖️ Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi
- ☑ Lors de toute opération de rénovation du bâti communal, étudier les opportunités de végétalisation des bâtiments (toits, murs, pieds de façades et pourtours végétaux) et de désimperméabilisation des espaces.
Réaménager en ce sens le parvis de la Mairie : ancienne cour de la cantine et place du marché.
- ☑ Mener les projets de désimperméabilisation des parkings et des cours d'école.
Procéder à une planification opérationnelle du projet, selon les objectifs recherchés, en amont de toute mise en oeuvre.
- ☑ Communiquer et sensibiliser les habitants aux bienfaits de la végétalisation de la ville : panneaux et livrets informatifs, relais vers des associations...

Limiter l'artificialisation des sols

- ⚖️ Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.

ADAPTATION

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain : mesures de températures dans différents espaces de la Commune et communication en lien avec les résultats.
- ☑ Créer des zones de fraîcheur, aérées et ombragées (parcs, espaces verts, allées d'arbres...) comme lieux refuges en période de canicule, les cartographier et informer les habitants de leur emplacement. Accueil le public dans l'Espace Naturel Sensible de Combe avec cet objectif.

Anticiper et gérer les risques

- ☑ Prendre en compte dans la gestion des risques leur accentuation par les changements climatiques (canicules, inondations, crues, feux de forêts, retrait-gonflement des argiles...). Sensibiliser la population à ces risques, et informer sur les mesures de protection mises en place par la commune.
Par exemple : intégrer le plan canicule de la commune dans la communication du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
- ☑ En période de canicule, communiquer via le CCAS la cartographie des zones de fraîcheur et points d'eau aux habitants, et donner des recommandations d'usage. Distribuer des gourdes, brumisateurs... dans les écoles, services communaux et pour les habitants les plus vulnérables. Adapter les horaires d'ouverture des équipements communaux (bibliothèques, piscines...) et le fonctionnement des services (horaires de travail décalés, restauration collective froide...).

-  Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations lors des rénovations en application du PLUI et des plans de prévention intercommunaux.
-  Communiquer auprès des particuliers sur les mesures à intégrer dans leurs projets de construction ou de rénovation pour en assurer la résilience.
Rappeler les obligations d'entretien des espaces boisés autour des habitations.
-  Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et les projets immobiliers conformément aux dispositions du PLUi, et notamment de son orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Air.
-  Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives notamment l'ambrosie et le moustique tigre.
-  Favoriser l'aménagement de la forêt à fonction de protection contre les risques naturels au sein du massif forestier du Connex (glissements de terrain, chute de blocs et embacle), en lien avec la Métropole avec notamment la création de clairières de régénération.

Préserver et gérer la ressource en eau

-  Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique.
-  Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUI.
-  Expérimenter des systèmes de gestion alternative des eaux pluviales sur les équipements communaux existants : désimperméabilisation, jardins de pluie, axes d'écoulement naturels, bassins secs, puits perdus...
Mise en place de noues paysagères et de puits perdus au sein de l'espace public.
-  Rappeler aux riverains des cours d'eau, via l'envoi d'un courrier et d'actions de communication, leur devoir d'entretien, et communiquer sur les bonnes pratiques.

AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- ☑ Organiser des actions de sensibilisation aux économies d'énergie (communication, ateliers, stands, événements...) et relayer, voire prendre part, aux possibilités de conseil et événements locaux. Mise en place d'atelier conseil avec l'ALEC.
- ☑ Sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge, en encourageant les écoles élémentaires à participer au Défi des écoles à énergie positive.

Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal

- ☑ Repérer les ménages sensibles, le cas échéant via le CCAS, et leur proposer un accompagnement dédié.

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles en communiquant sur le site de la Ville et en favorisant la mise en place d'évènements et de réunions d'information (soirée thermographie).
Diffusion d'informations (via le journal communal, le site de la ville, les réseaux sociaux, l'accueil mairie...), relais des évènements et animations locales (visites de sites, soirées thermographiques...).
- ⚖️ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
- ⚖️ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.
Organisation de réunions publiques, communication via le journal communal, site de la ville, réseaux sociaux, distribution de flyers...
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul via le site internet notamment.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- Contrôler, lors de l'instruction de la demande de permis de construire, que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.
- Sensibiliser les habitants à l'impact des déplacements en voiture individuelle (coûts écologiques, mais aussi économiques). Par exemple : Créer des supports de communication prenant appui sur les déplacements quotidiens des habitants, et illustrant leur impact en émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, selon les modes utilisés.
- Réduire la vitesse maximale autorisée sur certaines voies dans le cadre de l'initiative "métropole apaisée".

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- Sensibiliser à l'intérêt des modes actifs en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique, mais également du fait de la pratique d'une activité physique régulière.
- Afficher dans l'espace public et les bâtiments communaux des plans multimodaux (itinéraires piétons et cyclables, arrêts de transports en commun...).
- Collaborer avec la Métropole, pour soutenir les projets d'aménagements de cheminements piétons et cyclables, l'aménagement de consignes à vélos et trottinettes, la création de stationnements à proximité des magasins et lieux de vie, et la création d'une signalisation spécifique.
Mise en place de parcours pour inciter à la marche au sein de la la Commune.

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- Inciter les habitants à l'utilisation des transports en commun : communiquer sur les lignes existantes et horaires, encourager l'usage des transports publics pour les sorties scolaires...
- Contribuer à rendre les transports en commun plus attractifs, en étudiant avec le SMMAG les usages pour optimiser la desserte.
Favoriser l'implantation d'une halte ferrovaire à proximité du Grand verger.
- Encourager et faciliter le covoiturage.
 - Communiquer sur les plateformes de mise en relation existantes.
 - Identifier les endroits opportuns pour l'aménagement d'aires et de points de covoiturage, en partenariat avec la Métropole et le SMMAG.

Encourager la conversion énergétique des véhicules

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions.

Agir pour réduire l'impact du transport de marchandises sur la commune

- Participer à l'harmonisation de la réglementation sur la circulation et le stationnement des véhicules poids lourds à l'échelle métropolitaine, dans le souci d'améliorer les conditions de déplacement des professionnels, tout en cherchant à diminuer les émissions de CO2 en évitant les détours. Par exemple :
 - Participer aux groupes de travail organisés par la Métropole.
 - Prendre un arrêté pour consacrer l'application des règles harmonisées.
 Elements pris en compte au travers de la ZFE.

AMÉNAGEMENT

Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements

- Prendre en compte le critère de mobilité dans les futurs projets d'aménagement communaux. Privilégier l'implantation de ces aménagements à proximité de dessertes de transport en commun, d'itinéraires cyclables ou au cœur des centre-bourgs. Engager le dialogue avec les entreprises de commerce et de services pour les encourager à faire de même.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.

AXE 3 : valoriser les ressources du territoire

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale

- ✓ Encourager les pratiques agricoles durables : limitation des intrants, agriculture biologique ou raisonnée, diversification, transformation sur place, labour léger et autres pratiques respectueuses des sols... Par exemple :
 - Faciliter l'installation des agriculteurs aux pratiques vertueuses.
 - Mettre à disposition les terrains communaux avec des baux à closes environnementales.
 - Valoriser les initiatives via les canaux de communication municipaux.
- ✓ Soutenir les producteurs dans la mise en place d'une distribution en circuits courts :
 - Mettre à disposition un local pour la distribution de produits en circuits courts (AMAP)
 - distributeur automatique de produits frais.

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- ✓ Sensibiliser les habitants aux enjeux d'une alimentation équilibrée et de qualité, mais aussi durable : alimentation moins carnée, consommation locale, saisonnalité, lutte contre le gaspillage...
- Faire connaître l'offre alimentaire locale.

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- ⚖ Mettre en oeuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
 - Proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques.
 - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
 - Etablir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- ✓ Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes, et aller au delà des dispositions de la loi Egalim, en valorisant la démarche engagée grâce à des panneaux et des ateliers autour de l'agriculture de qualité, biologique et locale. Profiter de cette démarche pour faire connaître aux élèves et à leurs parents les producteurs locaux.
Encourager les visites de fermes pédagogiques pour les écoles et centres de loisirs.
- ⚖ Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions.
- ✓ Mettre en place une solution alternative aux barquette en plastique dans les cantines : bacs gastronomes, barquettes compostables...

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- ☑ Mettre en place des jardins partagés nourriciers, potagers éducatifs ou ruchers collectifs, et/ou faciliter la mise en œuvre de ces initiatives par des acteurs locaux (associations, copropriétés...) en leur apportant un soutien financier ou technique (mise à disposition de terrains, notamment). Relayer l'information sur l'appel à projets métropolitain pour la création de jardins et ruchers partagés.

Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".
- ♻️ Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèterie

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.
 - Relayer auprès des habitants les informations sur le système de tri des déchets, y compris le tri des déchets alimentaires (collecte ou compostage).
 - Communiquer sur les consignes de tri, en orientant vers le site internet de la Métropole pour une mise à jour automatique des informations ; et sur les conséquences des erreurs de tri.
 - Solliciter l'intervention des Messagers du Tri de Grenoble-Alpes Métropole lors des événements communaux.
- Lutter contre les dépôts sauvages. : information, sensibilisation, répression, surveillance, relais auprès des habitants des emplacements et horaires d'ouverture des déchèteries...

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.
- ☑ Participer à l'opération de collecte de textiles organisée par Grenoble-Alpes Métropole, et identifier les endroits stratégiques pour l'installation de points de collecte temporaires de textiles.

Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation

- ☑ Distribuer gratuitement et mettre à disposition des habitants des autocollants "stop pub" à coller sur les boîtes aux lettres.
Développer en complément le nouveau dispositif "oui pub".

AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en oeuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- ☑ Mobiliser les services et sensibiliser les agents à la nécessité de travailler sur ces sujets de façon transversale entre services.

Organiser la gouvernance interne

- Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.
Le pilotage sera assuré par la Commission environnement : un bilan des actions entreprises sera effectué annuellement.

Former les agents communaux

- ☑ Organiser des réunions d'informations, faire venir des intervenants ou communiquer aux agents des ressources documentaires existantes.
Intégrer les sujets Air-Energie-Climat aux plans de formation des agents.

Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la commune.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins.
Présentation annuelle aux associations et questionnement sur les plages d'utilisation des locaux pour optimiser les consommations énergétiques.
- ✓ Optimiser régulièrement l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés.
Réguler le système de chauffage en fonction des utilisations, passage en mode réduit en cas d'innocuations des locaux déjà pris en compte.
- ✓ Mettre en place des mesures de sensibilisation des usagers à la maîtrise de l'énergie.
- ✓ Soutenir l'amélioration de la gestion des déchets, via notamment la mise en place d'actions de réduction des déchets (gaspillage alimentaire, consommation de papier...) ainsi que du tri dans ces établissements : tri des emballages et papiers, tri des déchets alimentaires par l'installation d'un composteur et/ou d'un bac marron collecté par la Métropole.
- ✓ Inciter les associations utilisatrices de bâtiments communaux à réduire leurs déchets (notamment en banissant la vaisselle jetable) et à respecter les consignes de tri en place.
Par exemple :
 - Mettre en place des actions de sensibilisation.
 - Aider à la mise en place de matériel alternatif au jetable (fourniture de vaisselle réutilisable, d'un lave-vaisselle...).
 - Intégrer une incitation financière ou prévoir une éco-conditionnalité de l'aide accordée à une association.
- ✓ Pour les locaux communaux proposés à la location ou au prêt : intégrer à la charte de mise à disposition un paragraphe relatif à la sobriété énergétique, à l'obligation du respect des consignes de tri, à l'interdiction d'utilisation de vaisselle jetable.
Mettre à disposition un lave vaisselle, et faire connaître les solutions de prêt de vaisselle.
- ✓ Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des structures accueillant des enfants : leur faire connaître l'offre métropolitaine d'éducation à l'environnement des scolaires, les inciter à participer au Défi des écoles à énergie positive, à mettre en place des ateliers de sensibilisation (jardinage, potager, réduction des déchets, cuisine...), etc.
- ✓ Inciter ces structures à proposer des ateliers ludiques de sensibilisation du personnel et des usagers : sobriété énergétique, cuisine locale, jardinage, compostage, potagers, éco-consommation...

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Energie

- ✓ Sensibiliser les habitants aux enjeux de vulnérabilité du territoire au changement climatique, et aux mesures d'atténuation et d'adaptation à mettre en place à toutes les échelles, et sur tous les sujets : habitat, mobilité, consommation, déchets, préservation de la biodiversité...
- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Energie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.
- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

Organiser des évènements autour des thématiques Climat Air Energie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'évènements communaux existants

- ☑ Profiter des évènements nationaux et semaines à thèmes (Challenge mobilité, Jour de la nuit...) pour organiser des évènements dans la commune, sensibiliser les habitants et valoriser les actions mises en oeuvre dans le cadre du Plan Climat Air Energie.
- ☑ Organiser et participer à des évènements (festival, ciné-débat, conférence, exposition...) sur les thématiques environnementales en lien avec le Plan Climat Air Energie.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

- ☑ Faire connaître aux écoles les dispositifs d'éducation à l'environnement proposés par Grenoble-Alpes Métropole sur les thèmes suivants : agriculture et alimentation, air et énergie, biodiversité, déchets, éco-mobilité, jardinage, cinéma et spectacles.
- ☑ Soutenir et mettre en place des projets scolaires, périscolaires et associatifs de sensibilisation des enfants et des jeunes aux enjeux environnementaux et d'éducation aux bonnes pratiques.

Mettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour des actions Climat Air Energie conduites par la commune

- ☑ Réunir régulièrement un conseil municipal des jeunes, un conseil d'habitants ou une commission extra-municipale, pour échanger sur les actions mises en oeuvre dans le cadre du PCAEM.

AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.
- Mettre en place une instrumentation (temporaire ou permanente) permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes de chauffage, durée d'éclairage, gestion de la ventilation...), a minima sur les bâtiments les plus énergivores. Organiser des campagnes de mesures de température pour éviter toute dérive.
- Poursuivre la vérification annuelle des programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.
- Programmer le chauffage des bâtiments scolaires non utilisés en mode hors gel et/ou réduit pendant les vacances.

Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

- Réaliser un état des lieux des bâtiments, de leurs usages et occupation, et des perspectives d'évolutions de ces usages, comme préalable à toute construction neuve de bâtiment public.
- Définir une stratégie de réduction des surfaces chauffées, en favorisant les mutualisations inter-services (exemple : regroupement dans les mêmes locaux), des usages complémentaires de bâtiments (exemple : bâtiments scolaires mis à disposition d'associations le soir), ou des coopérations inter-communales.

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements.
- Réaliser un état des lieux des équipements avec l'ALEC permettant de prioriser les remplacements, et intégrer ces remplacements dans une programmation pluriannuelle d'investissement.
- Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

Rénover les bâtiments publics

- Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.
- Mettre en place une programmation de rénovation pluriannuelle des bâtiments communaux, en priorisant les bâtiments à rénover selon leur potentiel d'économies d'énergie et le gain en confort pour les usagers.
- Associer à la stratégie de rénovation des bâtiments communaux une Programmation Pluriannuelle d'Investissements.

- ✓ Valoriser les CEE liés aux opérations réalisées, pour investir dans la transition énergétique.
- Adhésion à la Plateforme CEE de la Métropole, qui facilite la valorisation des CEE.

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- ⚖️ Evaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air : promouvoir l'aération systématique, sensibiliser sur les sources d'émissions de polluants.

Suivre et réduire la production de déchets dans les bâtiments publics

- ✓ Mettre en place un suivi de la production de déchets des bâtiments de la commune, et en faire une présentation annuelle en Conseil Municipal ou autre instance de validation des élus.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- ✓ Consulter le cadastre solaire Métrosoleil et étudier les opportunités pour l'installation des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toits des bâtiments communaux.
Poursuivre les études d'opportunité photovoltaïque sur les bâtiments communaux avec l'ALEC.
- ✓ Consulter le cadastre géothermique, et selon les opportunités, étudier la possibilité d'intégrer de la géothermie dans les nouveaux aménagements ou sur le patrimoine existant, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions.
- ⚖️ Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m² de surface de plancher et sur tous les parkings de plus de 1000 m² de surface aérienne de stationnement.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- ✓ Recenser les véhicules communaux, et identifier les plus anciens et les plus polluants.
- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.
- ✓ Evaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.
- ✓ Lorsque cela est possible, mutualiser les véhicules pour un usage inter-services (fonctionnement en pool) et/ou des coopérations intercommunales, en veillant à la simplicité d'utilisation des plannings de réservation.

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- ⚖️ Se mettre en conformité avec les obligations de la Zone à Faibles Emissions véhicules utilitaires et poids lourds, aux échéances prévues.
- Poursuivre la diversification du parc de véhicules en créant ou élargissant une flotte de vélos de service au delà des vélos à disposition pour service éducation, police municipale et services techniques.

Mettre les véhicules communaux à disposition d'autres usagers

- Dans un souci d'optimisation des véhicules, mais aussi d'amélioration de la qualité de service, proposer une mise à disposition des véhicules communaux aux structures locales (associations...).

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- Signer la Charte d'engagement Lumière proposée par Grenoble-Alpes Métropole.
- Poursuivre le suivi des consommations énergétiques de l'éclairage public en partenariat avec l'ALEC.
- Avec l'appui de la fiche «état des lieux de l'éclairage public communal» produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.
- Mettre en place une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation... Couplée à une sensibilisation des habitants (gains énergétiques, bénéfiques pour la biodiversité, sécurité maintenue, observation des étoiles...).
- Renouveler les point lumineux :
 - Etablir un plan de rénovation de l'éclairage public, conformément aux orientation du SDAL et fixer des engagements chiffrés, voire une programmation pluriannuelle d'investissements.
 - A minima, lors du remplacement de points lumineux, choisir un éclairage LED moins énergivore, avec flux lumineux orienté vers le sol et porter une attention particulière à la couleur du spectre de manière à réduire la pollution lumineuse. Autant que possible, choisir les équipements en prenant en compte leur cycle de vie et leur recyclabilité.
- Etendre ce travail aux décorations de Noël. (uniquement motifs en leds)

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- Bannir les pesticides des terrains de sport et cimetières, et supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires.
- Entretien et développer les espaces verts communaux de manière durable, favorable à la biodiversité et en les adaptant au changement climatique. Prendre en compte les recommandations présentées dans la Charte de l'Arbre. Développer une gestion différenciée des espaces verts et broyer les déchets verts sur place.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique

- ☑ Entreprandre des mesures de sensibilisation adaptées (éteindre la lumière, baisser le chauffage, couper les veilles, atelier chasse au gaspillage...). Communiquer sur les bons gestes de manière diversifiée (affichage, quiz, nudges, visites techniques...) et intégrer des formations à la sobriété dans les plans de formation annuels des agents.
 - installer des poubelles de tri dans les locaux communaux
 - équiper les espaces dédiés au tri et mettre en place la signalétique adéquate
 - communiquer sur les bons gestes (éteindre la lumière, baisser le chauffage, utilisation raisonnée de la climatisation ...)

Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau

- ☑ Dans les locaux : installer des petits équipements économes (mousseurs, chasses d'eau double flux...), sensibiliser aux usages économes en eau (lavabos, chasses d'eau...).
- ☑ Dans la mise en œuvre des compétences communales : encourager les agents à une vigilance particulière sur la consommation d'eau (exemple : entretien des espaces verts, voiries, cantines scolaires...). Aller plus loin en intégrant un suivi de la consommation d'eau dans le bilan annuel énergétique.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service comme la mise à disposition des vélos à assistance électrique et musculaires de service.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- ☑ Elaborer un plan d'actions pour réduire la production de déchets, suite à la réalisation du diagnostic.
Par exemple :
 - Supprimer le plastique à usage unique : proposer une alternative avec des éco-gobelets, gourdes, carafes, installation d'un lave-vaisselle ou lave-verres...
 - Réduire la consommation de papier : réglage automatique des copieurs, brouillon, recto-verso, quotas d'impression, dématérialisation des procédures...
 - Promouvoir des pratiques vertueuses concernant les déchets lors des événements organisés sur le territoire communal.
- Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif.
 - Installer des poubelles de tri dans tous les locaux, sensibiliser, former les agents et les partenaires usagers des bâtiments publics.
 - Renforcer, systématiser et rendre plus lisibles les espaces de tri « spécialisé » (piles, ampoules, cartouches...).
- ☑ Faire don du matériel renouvelé à des structures de réemploi (exemple : matériel informatique, y compris hors-service pour récupération des composants, mobilier de bureaux...).

Instaurer une politique d'achats publics responsables

- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.
Par exemple : commandes de matériel de bureau moins fréquentes pour limiter les transports, achats locaux, critères environnementaux dans le choix des produits, achat de papier recyclé, produits nettoyants biodégradables et garantissant une meilleure qualité de l'air, et achetés en gros contenants...

Faire de toute manifestation communale un événement éco-responsable

- Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque événement organisé sur le territoire communal.
 - Utiliser des verres réutilisables et des poubelles de tri.
 - Bannir la vaisselle jetable ainsi que la décoration à usage unique.

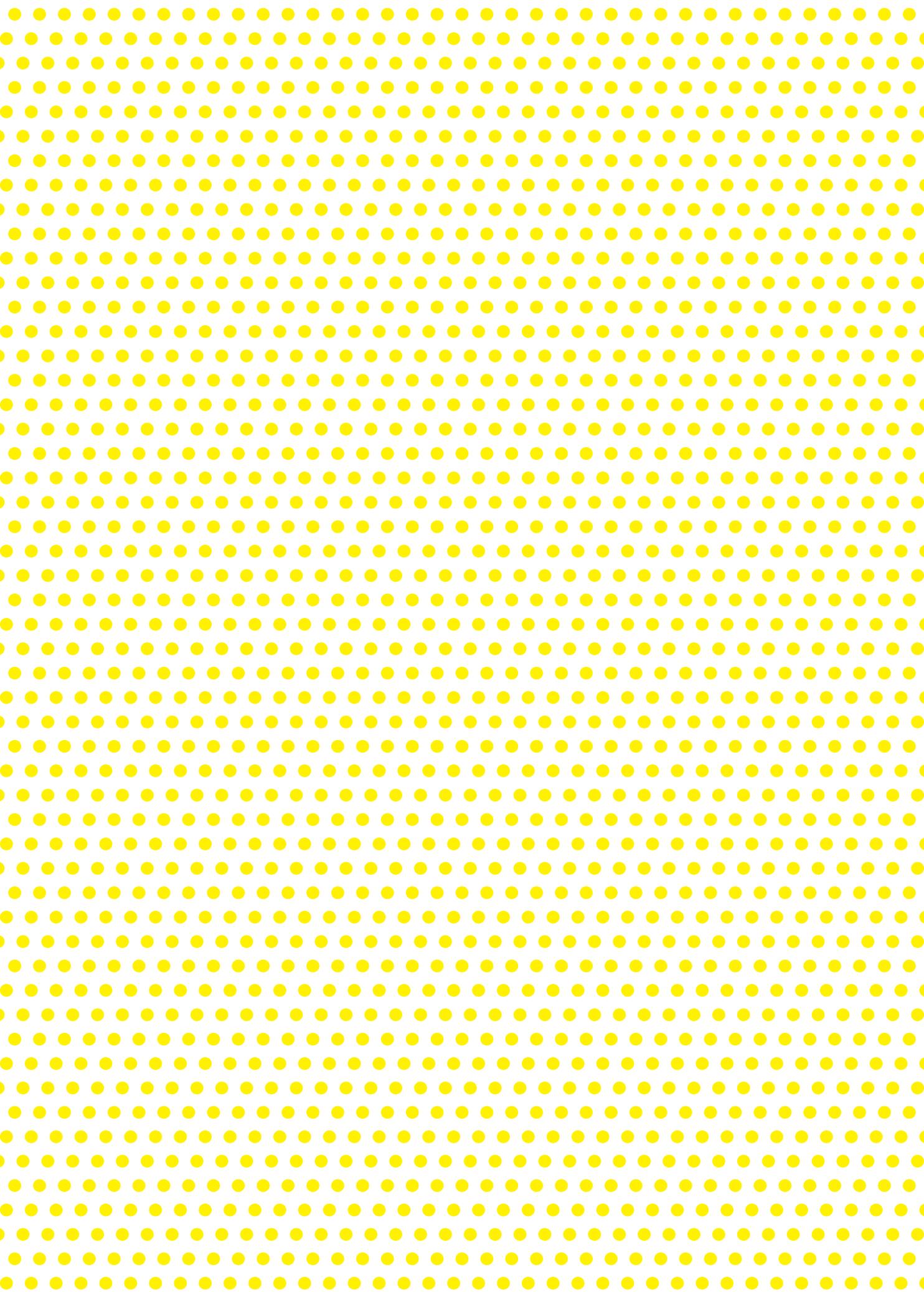
- Contribuer à faire connaître le pack éco-événement : Utiliser le dispositif Pack éco-événement, proposé par la Métropole et le Département, d'emprunt de verres et pichets lavables, de poubelles de tri et de rampes à eau, et faire connaître ce dispositif aux associations locales.

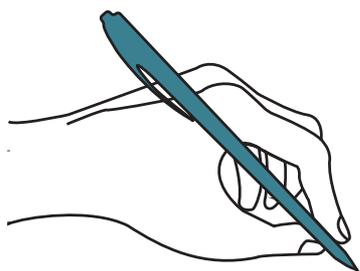
Mettre en place un usage responsable du numérique

- ☑ Recourir à l'achat de matériel d'occasion, reconditionné, ou à la location, lorsque cela est possible. Si l'achat porte sur du matériel neuf, privilégier les équipements porteurs de labels environnementaux, et à forte réparabilité. Lors du renouvellement des équipements, en faire don à des structures de réemploi. Privilégier un renouvellement progressif pour que ces structures puissent absorber les dons.

Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants

- ☑ Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne :
 - Envers les agents de la commune.
 - Envers les habitants : via le journal municipal, le site de la ville, les réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations.





**Monsieur le Maire
de la commune de Champ-sur-Drac**

**Monsieur le Président
de Grenoble Alpes Métropole**

Françis Dietrich

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

